

Concours annuel des Archers du Roy

Plus de deux cents tireurs



Les archers sur le pas de tir

YVETOT

Le week-end dernier, les Archers du Roy d'Yvetot organisaient leur concours annuel de tir en salle, une compétition sélective pour les championnats départementaux, régionaux mais aussi de France. Les tirs en salle se font à une distance de 18 mètres, sur des blasons d'à peine quelques centimètres. Concentration et précision sont de mise pour les archers.

Le club a reçu 221 archers venus de 32 clubs, dont 27 de Seine-Maritime. C'est un succès pour le club dont se réjouit le président Denis Foloppe : « c'est un

record absolu, très probablement pour toute la Seine-Maritime. Cela a été possible grâce à la participation de tous nos archers et d'autres bénévoles bien rodés à cet exercice ».

Le club compte actuellement 56 adhérents, Denis Foloppe confirme que le club « attire quand même pas mal de monde ». Le tir peut se pratiquer à tout âge, la plus jeune compétitrice a onze ans. Tous les types de tir sont pratiqués, dont le tir olympique en extérieur à 70 mètres : « on a un terrain au manoir du Fay, c'est génial, on est comme des coqs en pâte ».

Résultats du club :

En arc classique :

Alyxiane Guerrouche 2^e benjamin ; Mathis Benard 3^e benjamin ; Brice Tabouelle 4^e cadet ; Thomas Letellier 5^e cadet ; Charles Pingard 14^e cadet ; Cécile Duval 3^e senior 1 ; Richard Mention 12^e senior 1 ; Natacha Pare 8^e senior 2 ; Frédéric Andru 28^e senior 2 ; Thierry Cayre 31^e senior 2 ; Philippe Morice 9^e senior 3 ; Denis Foloppe 10^e senior 3.

En arc à poulie :

Sabine Morice 1^{re} senior 1 ; Richard Chaumeil 13^e senior 2 ; Patrick Durecu 19^e senior 2 ; Patrick Dubuisson 2^e senior 3.

En arc nu :

Rodrigue Barroy 4^e scratch homme.